

Programme des partenaires étudiants 2010

La présente demande est présentée aux termes du Programme des partenaires étudiants de l'Association des collèges communautaires du Canada et des programmes canadiens d'immigration à New Delhi et à Chandigarh

Cette liste de contrôle doit être utilisée pour les programmes d'études débutant après le mois de mai 2010.

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Il est fortement recommandé de présenter votre demande au plus tard le 1^{er} août 2010 pour une admission en septembre et au plus tard le 1^{er} décembre 2010 pour une admission en janvier. **Dans la plupart des cas, les demandes présentées après le 20 août et après le 20 décembre ne seront pas traitées à temps pour le début des cours et seront vraisemblablement refusées.**

Une seule demande par personne par semestre sera traitée dans le cadre du Programme des partenaires étudiants (PPE). Une demande ultérieure pour le même semestre déposée à la suite d'un refus NE sera PAS prise en considération aux fins du PPE.

EXAMEN MÉDICAL PRÉALABLE À LA DEMANDE

Nouveau

À compter du 31 mars 2010, les étudiants du PPE peuvent passer leur examen médical avant de présenter leur demande de permis d'études en consultant un médecin désigné (MD) en Inde :

<http://www.cic.gc.ca/dmp-md/medecins.aspx>

Lors de votre visite chez le médecin désigné, vous devez apporter les documents suivants :

5 photos passeport, votre passeport original, une photocopie de la page des renseignements personnels de votre passeport, votre lettre d'acceptation d'un collègue participant du PPE, et votre adresse domiciliaire au complet, y compris votre district et votre état. Vous devez écrire votre adresse lisiblement au verso de la copie de la page des renseignements personnels de votre passeport. Ceci doit être **votre adresse domiciliaire** et non pas votre adresse postale, ni l'adresse de votre mandataire ou de votre représentant. Cette adresse déterminera l'endroit où seront envoyés les résultats de l'examen médical, c'est-à-dire à notre bureau de Delhi ou de Chandigarh.

À la fin de votre examen médical, le médecin désigné vous remettra une copie de votre formulaire d'examen médical. Ce formulaire doit être soumis en même temps que votre demande de permis d'études. Veuillez donc présenter votre demande environ **une semaine après** votre examen médical. La présentation de ce formulaire ne garantit pas l'approbation de votre demande. Ne prenez pas d'engagements avant que votre demande de permis d'études ait été approuvée. Tous les frais relatifs à l'examen médical sont payables par le demandeur et sont non remboursables. **Vous devez présenter votre demande au bureau des visas responsable de votre région de résidence***; sinon, vous vous exposez à des retards en raison du transfert du dossier.

* Voir la section intitulée « Applications Outside Jurisdiction » (demandes à l'extérieur de la région compétente), à l'adresse www.vfs-canada.co.in pour obtenir plus de précisions.

Important

Il n'est pas obligatoire de subir un examen médical avant de présenter votre demande. Cependant, si vous le faites, le traitement de votre demande pourrait être plus rapide. Si vous avez passé un examen médical préalable à votre demande, veuillez cocher ENSEMBLE IV sur la liste de contrôle.

Les résultats médicaux sont valides pendant un an. N'allez pas passer un autre examen médical si vous en avez passé depuis un an.

Programme des partenaires étudiants 2010

La présente demande est présentée aux termes du Programme des partenaires étudiants de l'Association des collèges communautaires du Canada et des programmes canadiens d'immigration à New Delhi et à Chandigarh

INSTRUCTIONS DE LA LISTE DE CONTRÔLE

Les documents énumérés sont numérotés et répartis dans les Ensembles I à IV. Pendant que vous assemblez vos documents, veuillez les marquer pour vous faciliter la tâche (e.g. avec des onglets ou des marqueurs). <http://www.vfs-canada.co.in/visaapplication.html> vous fait liens aux formulaires de demandes des étudiants. Veuillez télécharger uniquement la demande, le formulaire de renseignements personnels et le formulaire sur le recours aux services d'un représentant (s'il y a lieu). Les formulaires se trouvent à la rubrique « Étudiants ».

Cette liste de contrôle doit être utilisée pour les programmes d'études débutant après le mois de mai 2010.

ENSEMBLE I

Liste de contrôle du PPE – Joignez la présente liste de contrôle comme page couverture à votre demande pour que l'on sache que vous présentez votre demande dans le cadre du PPE.

- Passeport actuel
- Formulaire de demande (Deux photos format passeport originales et récentes jointes au formulaire.)
- Formulaire de renseignements personnels
- Questionnaire de l'étudiant
- Lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement PPE indiquant la date prévue du début et de la fin du programme ainsi que les conditions d'acceptation dans le programme
- Formulaire de recours aux services d'un représentant (IMM 5476)

ENSEMBLE II

- Résultats du test IELTS passé dans les 24 derniers mois avec une moyenne générale d'au moins 6.0
- Je confirme que je réponds aux exigences linguistiques du collège pour mon programme.
- Photocopie du plus récent diplôme ou certificat d'études, et vos relevés de notes les plus récentes

ENSEMBLE III

- Copie de tous les reçus délivrés par l'établissement d'enseignement canadien (paiement préalable du premier semestre recommandé)
- Copie du prêt pour frais d'études de la *banque à charte indienne* équivalant à au moins 80 % des frais de scolarité + frais de subsistance + dépenses de voyage pour une année scolaire (normalement, frais de scolarité de la première année, à moins qu'ils soient déjà payés, plus 8 000 \$). Voir l'information sur la page suivante pour la liste des banques acceptables.

ENSEMBLE IV

- Copie du formulaire d'examen médical IMM1017 si vous avez décidé de subir l'examen médical avant de présenter votre demande.

NE PAS SOUMETTRE DE DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À MOINS QU'UN AGENT DES VISAS VOUS LE DEMANDE. SI VOUS NE SUIVEZ PAS CETTE INSTRUCTION, VOTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITÉE EN PRIORITÉ AUX TERMES DU PPE.

Déclaration : Tous les documents cochés sont inclus. J'atteste que les documents/renseignements inclus dans la présente demande sont vrais. Si je fais une fausse déclaration sur un fait important, je serai refusé et déclaré interdit de territoire au Canada pendant deux (2) ans. **J'accepte que l'établissement canadien partenaire fournisse des renseignements au bureau des visas au sujet de mon inscription à la demande de ce dernier.**

Nom du demandeur : _____ Signature: _____

Programme des partenaires étudiants 2010

La présente demande est présentée aux termes du Programme des partenaires étudiants de l'Association des collèges communautaires du Canada et des programmes canadiens d'immigration à New Delhi et à Chandigarh

Exigences supplémentaires pour les enfants mineurs

i) Les enfants mineurs* qui vont au Canada pour étudier doivent prouver qu'ils ont un gardien au Canada. Ils peuvent soumettre à titre de preuve des déclarations notariées – une signée par les parents ou par les tuteurs légaux dans le pays d'origine, et une autre signée par le gardien au Canada – attestant les dispositions prises pour que le gardien agisse à la place du parent. Une déclaration type de ce genre se trouve à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/gardien-parent.pdf>.

ET

ii) Les enfants de moins de 16 ans qui voyagent sans l'un des parents ou sans les deux ou sans un tuteur légal doivent avoir une autorisation notariée de voyager signée par les deux parents ou par le parent ou le tuteur légal qui ne voyagent pas. Les enfants doivent détenir la présente autorisation et la présenter au point d'entrée canadien.

(*Les enfants de moins de **18 ans** en Alberta, au Manitoba, en Ontario, à l'île-du-Prince-Édouard, au Québec et en Saskatchewan devront avoir un formulaire de déclaration du gardien et des parents. Les enfants de moins de **19 ans** en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon devront avoir un formulaire de déclaration du gardien et des parents.)

Établissements financiers acceptables en Inde

Le prêt pour frais d'études doit être accordé par une banque régie par la Reserve Bank of India. Toutes les banques internationales en activité en Inde satisfont également à ces critères.

Banque ABN Amro Ltd	Banque Indusind Ltd
Banque Andhra	ICICI Banking
Banque Allahabad	Banque Jammu & Kashmir Ltd
Banque AXIS Ltd	Banque Karnataka Ltd
Banque de Baroda	Banque Kotak Mahindra
Banque de l'Inde	Banque NOVA Scotia
Banque de Maharashtra	Oriental Banque of Commerce
Banque du Pendjab Ltd	Banque nationale du Pendjab
BNP Paribas	Banque du Pendjab et de Sind
Banque Canara	Banque South Indian Ltd
Banque centrale de l'Inde	Banque Standard Chartered
Banque Centurion du Pendjab Ltd	Banque d'État de l'Inde
Citibanque	Banque d'État de Bikaner et Jaipur
Banque Corporation	Banque d'État de Hyderabad
Banque Dena	Banque d'État d'Indore
Banque fédérale Ltd	Banque d'État de Mysore
Banque HDFC Ltd	Banque d'État de Patiala
Hongkong and Shanghai Banking Corporation	Banque d'État de Saurashtra
Banque IDBI Ltd	Banque d'État de Travancore
Banque Indian Overseas	Banque Syndicate
Banque Indian	Banque UCO
Banque Ing Vysya Ltd	Banque Union de l'Inde
	Banque United de l'Inde
	Banque Vijaya